

Un 8 mars « essentielles »

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE Pour la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, la CFDT a décidé de mettre à l'honneur les travailleuses que l'on ne voit pas assez dans la société, les femmes que les entreprises et les administrations ont tendance à ignorer. Ces femmes « essentielles » qui ont continué à travailler pendant le premier confinement et attendent toujours la reconnaissance promise.

Cette journée sera l'occasion de se rappeler et de dénoncer la dure réalité du marché du travail. Quelque 60 % des travailleurs payés au Smic dans notre pays sont des femmes alors même qu'elles représentent moins de la moitié des travailleurs en général. L'aide à domicile et l'aide ménagère, secteur emblématique pour ses bas salaires et contrats précaires, emploie 95,4 % de femmes.

Selon les dernières données de l'Insee, datant de 2018, pour un même volume de travail, les femmes du secteur privé touchent environ

17 % de moins que les hommes et 12,5 % dans la fonction publique. Des chiffres qui baissent mais très (trop) lentement, de l'ordre de 0,4 % par an depuis le début des années 2000. Cet écart insupportable est aujourd'hui étudié avec précision. L'emploi féminin se concentre dans les secteurs les moins rémunérateurs; au sein d'un même secteur, femmes et hommes n'occupent pas les mêmes postes et, à poste égal, l'écart de rémunération dans le privé est de 5,3 %.

L'index de l'égalité professionnelle, calculé annuellement par chaque entreprise de plus de 250 salariés, est également un outil riche d'enseignements. On découvre ainsi qu'en 2020, 3 000 entreprises (soit 13 % des déclarantes) n'ont toujours pas respecté la loi de 2006 qui indique qu'une salariée, à son retour de congé maternité, doit aussi bénéficier des augmentations de salaire accordées à ses collègues durant son absence. Le combat pour l'égalité est une course de fond. ●

